

## L'observatoire propose aux collectivités des outils d'aide à la réalisation de diagnostics sur la sécurité routière

### Des radars de comptage de trafic et de vitesse

Quasiment invisibles, ils enregistrent le nombre de véhicules et la vitesse des usagers 24h/24h.

Installés généralement pour une période d'une semaine, ils permettent d'obtenir une vitesse moyenne pratiquée et ainsi de valider (ou pas) le facteur vitesse comme élément à prendre en compte lors d'une étude d'aménagement.



### Des panneaux d'affichage de la vitesse

Ils informent l'usager sur sa vitesse pratiquée.

Ils ont un rôle préventif et ne peuvent donc servir à une quelconque répression.

Ils sont mis à disposition des collectivités qui en font la demande.

Très mobiles, ils peuvent être facilement déplacés à l'intérieur d'une agglomération.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**